



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention départementale en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

Rapport n° CP/2011/953

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne une modification d'une demande de subvention présentée dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Conseil Général et deux ajustements techniques.

Le montant global de la subvention européenne engagée pour ces opérations s'élève à 7 105 €.

La convention de subvention globale avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen pour la période 2010-2012 a été signée le 2 juillet 2010. Le montant par année est de 1,3 Md€ (soit 0,3 Md€ de plus que sur la période 2007-2009). Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et Emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

La mobilisation de cette enveloppe produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important variant de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Elle permet en outre, au Département, de percevoir 70% de la dépense des personnels affectés à sa gestion. Cet effet levier sera ciblé en 2011 sur :

- l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi ;
- 11 chantiers d'insertion ;
- 5 opérateurs de l'accompagnement professionnel ;
- 6 ateliers de redynamisation ;
- 1 organisme d'accompagnement à la santé.

En matière d'accompagnement professionnel, les Fonds Européens permettent en effet de renforcer les actions d'accompagnement professionnel, par la mise en place de modules collectifs de recherche active d'emploi et par une augmentation du volume de personnes accompagnées.

1 Demande d'augmentation de la subvention FSE présentée par L'ATELIER

L'association **L'ATELIER**, développant sur Haguenau un Dispositif d'Accompagnement à l'Emploi, sollicite une augmentation de l'engagement financier FSE de 14 210 €. Cette

association a déjà bénéficié d'un engagement de 28 190 € validé par la CP du 6 juin 2011. Le montant total de l'engagement est donc porté à 42 400 €. Cette augmentation se justifie par une augmentation significative du nombre de personnes accompagnées passant de 120 à 200. Elle permet à l'organisme de mobiliser 0.2 ETP d'accompagnement supplémentaire. Cette modification entraîne le versement d'un complément d'avance de 7 105 €.

2 Modification du périmètre de deux opérations FSE

Deux structures, mettant également en œuvre un accompagnement professionnel de bénéficiaires du RSA, ont déposé une demande de modification de la subvention FSE.

La Mission Locale et Relais emploi de Schiltigheim modifie la date de démarrage de son opération d'accompagnement des jeunes au Revenu de Solidarité Active (RSA). Celle-ci passe du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2011. En conséquence, le périmètre financier est réduit. Le montant de dépenses éligibles est fixé à 32 578 €, la participation du Conseil Général (18 720 €) n'évolue pas. Le montant FSE est ainsi ramené à 13 858 €.

La Mission Locale de Molsheim modifie le périmètre financier de son opération du fait d'un moindre volume prévisionnel de participants (20 au lieu de 30). En conséquence, le montant des dépenses éligibles est ramené à 16 610 €. La part de la subvention du Conseil Général, fléchée sur cette opération, est ramenée à 6 610 € (le total de la subvention du Conseil général à la Mission Locale reste inchangé), le montant du FSE est ramené à 10 000 €.

Au total, l'ensemble de ces demandes représente un engagement auprès des opérateurs de 72 330 €. Compte tenu des avances déjà versées, un complément de 7 105 € sera versé. Le montant définitif de la subvention européenne sera arrêté après contrôle de service fait effectué par les services du Conseil Général en 2012. Les montants versés aux opérateurs seront ensuite remboursés au Département en 2013.

L'annexe 1 détaille le montant à engager pour chaque opérateur.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 30770 | 65-6574-58 | 1 400 500,00 € | 211 076,07 € | 7 105,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), décide, en complément de l'engagement total 2011 de la délibération CP/2011/533 du 4 juillet 2011 de 377 337 € et celle n° CP/2011/428 du 6 juin 2011 de 358 042 €, d'engager les subventions européennes complémentaires d'un montant total de 14 210 € et de verser, au titre d'une avance complémentaire 2011, 7 105 € à l'association figurant au tableau annexé.

La commission permanente modifie en outre le périmètre de ces 3 opérations, en fixant le montant global des dépenses éligibles à 138 588 € et autorise le Président à signer les avenants modificatifs aux conventions découlant de ses décisions initiales des 6 juin et

4 juillet 2011, dont le modèle est conclu avec les bénéficiaires sur la base des avenants-types approuvés par délibération n° CP/2011/67 du 7 février 2011.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL